



Ecublens/VD, le 19 mai 2017  
102.02 - Droits – YP/PB-Ig

**Ecublens/VD  
Municipalité**

## Réponse de la Municipalité à une interpellation

Service concerné    Service de la culture, de la jeunesse et des sports  
Interpellation de    Monsieur le Conseiller communal Guillaume Leuba  
Déposée le          18 novembre 2016

---

### ***Pour l'étude d'une patinoire synthétique***

*Monsieur le président, Mesdames Messieurs les conseillers,*

*Le 30 octobre 2015, je déposais un vœu, au nom du groupe des Verts, sur l'obtention d'une patinoire synthétique en remplacement de l'actuelle patinoire, louée deux mois pendant l'hiver. Le voici :*

*Depuis l'hiver 2013, une patinoire provisoire est installée pendant 2 mois comme animation sur la place Francois Silvant.  
Cette installation est une très bonne idée et rencontre un franc succès.*

*En novembre 2013, Fred Hubleur avait interpellé la Municipalité sur ce projet, invoquant le peu de clarté dans les couts nécessaires à la mise en place de la patinoire et à son entretien. Il avait également rappelé le fait qu'Ecublens se profilait à l'époque pour devenir une cité de l'énergie.*

*Maintenant que c'est chose faite, il est temps de remettre ce débat sur la table.  
La patinoire actuelle consomme de l'électricité, avec un système de refroidissement bruyant et de l'eau en grande quantité.*

*Il existe pourtant des solutions plus écologiques pour le même résultat, avec de nombreux avantages et aucun changement contraignants comparé à la situation actuelle.*

*Les couts dus à l'électricité et l'eau utilisées disparaîtraient, ainsi que le bruit du groupe froid.*

*L'installation de la patinoire passerait d'une semaine à un jour et demi, et pour finir, les couts d'entretien de la patinoire seraient quasiment supprimés puisqu'il n'y aurait pas besoin de passer la lame.*

Mon Repos  
Ch. de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens/VD

Tél. 021 695 33 10  
Fax 021 695 33 11

greffe.municipal@  
ecublens.ch

www.ecublens.ch

*Les recherches effectuées me poussent à considérer une patinoire synthétique développée par la société SmartIce au Tessin. Société qui a fait ses preuves à Fully en Valais, lors d'une manifestation populaire qui s'est déroulée sur 4 jours, ou encore à Genève pour des hockeyeurs qui s'entraînent toute l'année. Montreux a également installé une patinoire synthétique pendant 4 mois de janvier à avril 2014 avec tout autant de succès qu'à Ecublens.*

*1) La patinoire est formée de plaques qui peuvent s'emboîter reproduisant parfaitement l'effet de glisse de la glace et qui sont totalement recyclables. Des professionnels l'utilisent toute l'année et ne voient pas de changements comparé à une patinoire classique.*

*2) Le montage est fait en 1 jour et demi et le démontage en 1 jour.*

*3) Le prix de location serait de 60'000 CHF pour 2 mois (patins compris), pour la même taille de 225m<sup>2</sup>.*

*4) Le prix d'achat serait de 95'000 CHF.*

*5) Le stockage des plaques est de 12m<sup>3</sup>.*

*J'émetts le vœu que la Municipalité étudie la possibilité dès l'hiver 2016 - 2017, de louer voire d'acquérir une patinoire synthétique, en remplacement de l'actuelle patinoire. Elle serait utilisée à l'occasion de l'animation hivernale, ainsi que pour d'autres animations durant l'année si achat il doit y avoir.*

*La réponse apportée à ce vœu dans les communications municipales du 6 octobre 2016 fut la suivante :*

*Depuis trois ans, une patinoire mobile en glace anime la place Francois Silvant durant une partie de l'hiver. Cette structure rencontre année après année un succès grandissant, principalement auprès des jeunes et des familles. Suite à ce vœu, la Municipalité a étudié l'option consistant à louer, voire acquérir, une patinoire synthétique et a effectué une pesée d'intérêt en la comparant avec la location d'une patinoire en glace naturelle. Suite à cette analyse, elle a décidé de renoncer à une patinoire synthétique et de maintenir la location d'une patinoire en glace naturelle. Principalement, la Municipalité souhaite continuer à offrir à sa population une « véritable » patinoire, en glace naturelle, qui se prête mieux au patinage qu'une surface synthétique et qui permet d'utiliser les mêmes patins sans devoir les faire aiguiser lors de chaque changement de type de surface (Ecublens et Centre intercommunal de glace de Malley par exemple). En outre, une patinoire synthétique doit être entretenue chaque jour et son prix de location est supérieur à celui d'une patinoire naturelle (même en tenant compte du coût de la consommation d'énergie).*

*Cette réponse n'est pas satisfaisante pour les raisons suivantes :*

*Premièrement, il n'y a aucun élément chiffré concernant les couts de location, les couts énergétiques et les couts d'entretiens.*

*Deuxièmement, aucune durée de montage n'a été donnée pour contrer l'argument de la rapidité de pose d'une patinoire synthétique.*

*Troisièmement, le but de la patinoire doit être défini clairement.*

*En vue de ce qui précède, je demande à la Municipalité :*

- *de présenter les couts totaux y compris la consommation nécessaires à la tenue de cette activité hivernale dans le cas d'une patinoire naturelle et dans le cas d'une patinoire synthétique (location, énergie, entretiens, frais de personnel, etc...) ;*
- *d'indiquer le temps nécessaire à l'installation et au démontage de la patinoire naturelle ;*
- *d'indiquer qui utilise principalement la patinoire (familles, sportifs, autres...)* ;
- *de donner les avantages et les inconvénients des deux variantes.*

*Au nom des Verts d'Ecublens, je vous remercie de votre attention.*

### **Préambule**

La Municipalité comprend le souci d'une partie de notre population en matière d'écologie et notamment depuis l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Dès lors, elle a chargé son Service de la culture, de la jeunesse et des sports d'analyser les demandes contenues dans ladite interpellation.

### **Réponses aux questions posées**

**Question 1 :** *Présentation des coûts totaux y compris la consommation nécessaires à la tenue de cette activité hivernale dans le cas d'une patinoire naturelle et dans le cas d'une patinoire synthétique (location, énergie, entretiens, frais de personnel, etc...).*

#### **1.1. Patinoire en glace**

Le coût global relatif à la location de cette patinoire en glace ainsi qu'à son fonctionnement durant deux mois s'est monté à Fr. 69'696.- pour la saison 2015-2016 et un peu plus de Fr. 74'333.35 pour la saison 2016-2017. Ce montant est pris dans le compte 153.3170.03 « Activités sportives et culturelles » au prorata des jours sur les deux années concernées.

L'entretien de notre structure mobile en glace dépend bien entendu grandement de la météo, soit de la pluie, des chutes de neige et de la température extérieure. Il est toutefois toujours possible d'y patiner. La couverture de la patinoire en glace, laquelle n'est de toute façon que très peu souhaitée par les utilisateurs, n'est pas nécessaire et évite des frais supplémentaires importants.

1	Comptes patinoire	DEC 15-JAN 16	DEC 15-JAN 16	DEC 16-JAN 17	DEC 16-JAN 17
3	Libellé	Charges	Produits	Charges	Produits
5	Location totale de la patinoire	73274.60		73532.30	
6	(containers, chalets, plancher,				
7	éclairage, matériel sport)				
9	Achats divers entretien	85.10		91.05	
10	(essence, sacs poubelle, pangas)				
12	Consommation d'énergie	5623.65		3788.70	
13	Eau	68.00		164.00	
14	Electricité	5555.65		3624.70	
16	Salaires entretien	5340.85		5642.15	
18	Location et entretien WC	775.60		633.95	
20	Billag	36.50		36.50	
22	SUISA	142.30		142.30	
24	Debriefing			136.40	
26	Recettes patins		7241.00		6520.00
28	Vente panneaux publicitaires		5141.60		3150.00
30	Sponsoring LOGITECH		3200.00		
33	Totaux	85278.60	15582.60	84003.35	9670.00
35	Coût total	69696.00		74333.35	

L'achat d'une patinoire en glace n'est pas envisageable en raison de la technique qui y est associée.

## 1.2. Patinoire en synthétique

Le coût global relatif à la location d'une patinoire synthétique complète, soit d'un plancher, d'un toit, de bandes, d'une machine à aiguiser, de patins et de certains accessoires et éclairage se situe entre Fr. 80'000.- et Fr. 100'000.-.

Une telle installation demande moins d'énergie et de main-d'œuvre en matière d'entretien, pour autant qu'elle soit équipée d'un toit.

La location de patins spécifiques à une surface en synthétique ainsi que l'entretien fréquent de leur lame nécessite l'engagement d'une personne durant plus d'heures qu'actuellement. Pour exemple, la Commune de Montreux engage un civiliste. Son « salaire » revient approximativement à Fr. 2'500.- mensuellement.

Le coût global relatif à l'achat d'une patinoire synthétique, d'un plancher, d'un toit, de bandes, d'une machine à aiguiser et de certains accessoires et éclairage se situe entre Fr. 150'000.- et Fr. 200'000.-.

Sur la durée, l'achat d'une patinoire synthétique reviendrait meilleur marché. Il poserait par contre d'autres problèmes tels que le transport, le stockage, l'installation, le démontage, l'entretien, l'intervention du SDIS en cas de chutes de neige, la responsabilité, etc...

Un tel projet imposerait à la Commune de le soumettre à l'Autorité pour l'obtention d'un nouveau permis.

**Question 2 :** *Indications relatives au temps nécessaire à l'installation et au démontage de la patinoire naturelle.*

La patinoire en glace naturelle demande une installation comprise entre 4 et 5 jours, pour le plancher en bois, les bandes, l'éclairage et la création de la glace. Celle-ci est réalisée par l'entreprise La Pati Ice-concept, laquelle y emploie de deux à six employés, suivant le stade de l'aménagement.

Le démontage, selon la température extérieure, prend deux à quatre jours.

**Question 3 :** *Indications relatives aux utilisateurs de la patinoire naturelle.*

- des familles, parents et enfants ;
- des classes, durant certaines heures de sport ;
- des garderies communales ;
- le Centre de jeunes ;
- des adolescents en soirées, afin d'y pratiquer le hockey sur glace ;
- des entreprises locales ;
- des privés ;
- certains services communaux ;
- des utilisateurs du Centre de jeunes ;
- le HC Ecublens, lors de démonstrations et animations-concours.

Les utilisateurs sont très motivés lors de l'ouverture de cette installation au début décembre. Ce sport d'hiver perd peu à peu de son attrait à partir de mi-janvier.

Afin de rentabiliser pleinement cette infrastructure, la saison 2016-2017 a vu un effort particulier être fait afin d'offrir une nouvelle activité et d'initier la population à la pétanque sur glace. Au départ, seuls les jeudis soirs y étaient réservés. Au fil du temps, nous avons eu jusqu'à quatre soirées consacrées à cette activité.

**Question 4 :** *Avantages et inconvénients des deux variantes.*

#### 4.1. Avantages d'une patinoire en glace

- a. Cette structure correspond à une activité hivernale, bienvenue pour une frange de notre population, laquelle ne peut pas ou ne veut pas se déplacer à Lausanne ou à Morges, pour des raisons de transport, de temps à disposition ou de coût.
- b. La pose d'une couverture n'est pas nécessaire.
- c. La présence d'une personne pour aiguiser les patins ainsi que d'une machine ne sont pas obligatoires.
- d. Les patins conventionnels peuvent être utilisés et ne demandent pas un nouvel aiguisage lors d'une visite dans d'autres patinoires en glace.

- e. La glisse est aisée, demande peu d'efforts et son apprentissage correspond à la pratique dans toutes les patinoires en glace.
- f. Le 23 mars 2017, une pétition en faveur d'une patinoire en glace a été remise à M. Aitor Ibarrola, Président, dans le cadre de la soirée du Conseil communal. Elle plébiscitait le maintien d'une surface en glace naturelle.

#### 4.2. Avantages d'une patinoire en synthétique

- a. La consommation en eau et en électricité est faible, en faisant abstraction des machines nécessaires à l'entretien de la surface, de l'éclairage et de la machine à aiguiser les patins.
- b. Il n'y a pas de machinerie qui fonctionne en continu, donc pas de bruit.
- c. Il est possible et moins dommageable que sur la glace de s'y mouvoir en chaussures.
- d. Une patinoire synthétique peut être installée à plusieurs occasions, durant toute l'année.
- e. Il est possible d'évoluer avec des patins à roulettes sur du synthétique.
- f. Cette surface permet aux sportifs professionnels de s'entraîner durant toute l'année. Les efforts pour se mouvoir étant plus conséquents, c'est peut-être un plus pour eux lorsqu'ils retrouvent la glace.

#### 4.3. Inconvénients d'une patinoire en glace

- a. La consommation en eau et en électricité est plus importante et dépendante de la météo.
- b. Son utilisation n'est pas possible, à l'extérieur, durant toute l'année. Relevons toutefois qu'elle n'est pas non plus souhaitée.
- c. Une machinerie fonctionne en continu et fait un peu de bruit, même durant la nuit.
- d. La couche de neige retirée lors de la préparation de la glace est entreposée aux abords de la patinoire.

#### 4.4. Inconvénients d'une patinoire en synthétique

Relevons d'emblée que le Service de la culture a convié les Conseillers municipaux, les exploitants de la patinoire actuelle, les Chefs de services, le personnel communal ainsi que les membres du HC Ecublens, à Montreux, afin de leur permettre d'évoluer sur la patinoire synthétique communale et de faire part de leurs impressions.

Les commentaires des participants à ladite soirée test ainsi que le fruit de nos discussions avec les professionnels de la vente rencontrés au Palais de Beaulieu à Lausanne sont les suivants :

- a. La glisse n'est pas du tout la même et il faut faire beaucoup plus d'efforts pour se mouvoir. Il est donc difficile pour les petits enfants et les débutants d'arriver à se déplacer. Leur initiation ne correspondra pas à leur future évolution sur la glace.
- b. Des patins conventionnels ne peuvent pas être utilisés sur une surface synthétique, faute de quoi ils chauffent et se détériorent rapidement. Une solution consiste à les aiguiser à chaque changement de surface. Ceci engendre des coûts et des complications pour les utilisateurs. Il n'est en effet pas facile de trouver des commerces qui aiguisent les patins. Le magasin de sports d'Ecublens ne le fait pas.

- c. Sur une quinzaine de personnes présentes pour le test à Montreux, deux ou trois se sont dites « surprises en bien » mais aucune n'a vraiment plébiscité cette surface. C'est plutôt « un vent de frustration » qui a soufflé à l'occasion de cette soirée.
- d. Ce produit est une alternative, mais ne peut que difficilement remplacer une patinoire en glace existante. Pour ce faire, la transmission d'informations à la population doit être très importante et demande du temps et de l'énergie.
- e. Une patinoire en synthétique exige également un plancher parfaitement plat.
- f. Une telle structure nécessite une couverture. En effet, tout ce qui est soufflé par le vent nuit à la glisse et s'incruste dans la matière. En cas de pluie ou de chute de neige, tout doit être parfaitement retiré de la surface sinon il n'est plus possible de glisser et les plaques s'altèrent rapidement en raison du gel. En cas de fortes chutes de neige, l'intervention des pompiers est nécessaire pour le déneigement de la couverture.
- g. Des patins spéciaux sont nécessaires. Ceux-ci devraient être aiguisés à la fin de chaque journée. Cela nécessite une machine spéciale sur place ainsi que passablement de main-d'œuvre.
- h. Le hockey et la pétanque sur glace se font avec du matériel spécial qui leur font perdre de leur attrait.
- i. En cas d'achat d'une surface en synthétique :
  1. Il est conseillé de se faire accompagner par des professionnels lors de l'installation du plancher et de la surface synthétique, notamment en matière de responsabilité.
  2. Le stockage, le transport, l'installation, le démontage et l'entretien représentent un travail important pour les services communaux. En effet, le stockage du plancher et des pièces en synthétique représente un problème. Si les plaques en synthétique seules représentent 12m<sup>3</sup>, le plancher, les bandes, les rampes d'accès, les machines, l'éclairage et le matériel « jeux » viennent facilement tripler ou quadrupler ladite surface de stockage nécessaire.
  3. La plus faible consommation en énergie et en eau serait peut-être remplacée voire dépassée par le coût des heures effectuées par le personnel communal ainsi que par l'entretien de la surface synthétique et des patins spéciaux.

## Divers

Depuis quatre ans, une patinoire mobile en glace de 225m<sup>2</sup> complète les animations de la place François Silvant. Cette structure rencontre énormément de succès et, au vu de sa fréquentation, elle est devenue quasiment indispensable. Des milliers de personnes sont venues s'essayer à la glisse sur glace.

Les frais de location et de fonctionnement de patinoires en glace ou en synthétique sont en définitive plus ou moins équivalents. En effet, pour qu'un nouveau projet de patinoire en synthétique ait une chance d'obtenir l'approbation d'une partie des utilisateurs actuels, il devrait permettre son utilisation tous les jours. Une couverture de cette installation et une machine destinées à l'aiguisage des patins avec du personnel formé seraient donc indispensables.

Cette année, un effort particulier a été fait afin d'initier notre population à « la pétanque sur glace » et de lui offrir la possibilité de pratiquer ce loisir en soirée. La

famille De Benedictis proposait des fondues au terme de ces parties acharnées. Le concept de ces animations « pétanque-fondue » a rencontré un énorme succès et nous avons dû réserver de plus en plus de soirées pour cette activité.

M. Ivo De Benedictis, actuel responsable de l'entretien de la patinoire éphémère actuelle et tenancier de la buvette en compagnie de son épouse, laquelle est en possession d'une patente, a suivi une formation spécifique à la gestion d'une patinoire en glace et a obtenu un certificat.

A fin 2016, le Service de la culture a investi dans un tableau électrique destiné à faciliter la tâche des électriciens de notre Commune lors de l'installation de notre patinoire en glace notamment.

### **Conclusions**

La Municipalité est d'avis de maintenir la patinoire actuelle en glace naturelle. Elle répondra dans le même sens aux pétitionnaires.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux questions de Monsieur le Conseiller communal Guillaume Leuba.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 15 mai 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder

P. Besson